**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 JUIN 2020**

Le vingt-cinq juin deux-mil-vingt, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mathieu CASTREC, Conseiller Municipal.

**Présents :** M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Création des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait émis le souhait que soient créées des commissions communales facultatives. Les Conseillers Municipaux avaient échangé sur de nombreux points et la réflexion n’étant pas terminée, il a été décidé du report de la création de ces commissions à la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de structurer le fonctionnement de ces instances et de laisser un délai de réflexion à chacun afin de se positionner dans les différentes commissions. Les adjoints se sont réunis et chaque conseiller municipal a été destinataire d’un document de travail présentant les grandes orientations du mandat. Après de nombreux échanges, les conseillers municipaux arrêtent l’organisation suivante pour la bonne gestion des affaires communales : des commissions municipales composées uniquement d’élus vont être créées afin de gérer les affaires courantes de la commune. Les projets de développement et de vie démocratique de la commune seront portés par des comités consultatifs composés à la fois d’élus et d’habitants volontaires. Monsieur le Maire propose que soient arrêtées les commissions municipales ce jour et que la création, le fonctionnement et la composition de ces commissions soient validés. La création des comités facultatifs nécessitant une participation de la population, est reportée à l’automne. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la création des commissions suivantes :

Communication : en charge de la vie et du suivi du site internet, de la relation avec les médias, des réponses aux demandes tant intérieures qu’extérieures à la commune concernant le mode de fonctionnement du Conseil Municipal et plus largement de la commune, ainsi que de la transmission des informations municipales aux habitants.

Urbanisme : en charge de l’étude des demandes d’urbanisme reçues en mairie. Les charges de cette commission seront revues en fonction de l’évolution des projets portés par la municipalité.

Travaux : en charge du suivi de l’état de la voirie et des bâtiments communaux existants.

Espaces verts : en charge de l’organisation des chantiers participatifs en relation avec le comité consultatif qui sera formé à cet effet et avec l’agent des services techniques.

Vie associative : en charge du suivi des associations communales et des échanges avec elles et de l’organisation du repas des aînés.

Délégations du Maire aux adjoints

Monsieur le Maire annonce qu’il exercera les délégations suivantes concurremment avec les adjoints nommés comme suit :

Intercommunalité : Monsieur le Maire annonce démissionner de son poste de conseiller communautaire. Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe au Maire est ainsi nommée conseillère communautaire. Elle annonce à son tour démissionner au profit de Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe au Maire, qui est ainsi nommée conseillère communautaire. A son tour elle démissionne au profit de Monsieur Eric BREHIN, troisième adjoint au Maire qui accepte le poste de délégué communautaire. Madame Aurélie GESTIN, Conseillère municipale dans l’ordre du tableau est nommée suppléante.

Urbanisme : Monsieur le Maire nomme Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe au Maire, à l’urbanisme.

Finances : Monsieur le Maire nomme Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe au Maire, aux finances.

Travaux : Monsieur le Maire nomme Monsieur Eric BREHIN, troisième adjoint au Maire, responsable de la commission travaux.

Espaces verts : Monsieur le Maire nomme Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe au Maire, responsable de la commission espaces verts.

Vie associative : Monsieur le Maire nomme Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe au Maire, responsable de la commission vie associative.

Communication : Monsieur le Maire nomme Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe au Maire, responsable de la commission communication.

Désignation des élus aux commissions communales

Monsieur le Maire annonce qu’à la suite de ces nominations, il est nécessaire que chaque élu participe à la vie de la municipalité en prenant part aux commissions communales. Il annonce siéger dans chacune afin d’exercer son rôle de coordinateur de l’action municipale. Après délibération, les élus communaux sont inscrits aux commissions communales comme suit :

Communication : Adjoint en charge : Nadège VERNEUIL. Membres : François SALLIOU, Agnès CASSIN, Audrey COUTÉ.

Urbanisme : Adjoint en charge : Nadège VERNEUIL. Membres : François SALLIOU, Eric BRÉHIN, Aurélie GESTIN, Antoine MARIN.

Travaux : Adjoint en charge : Eric BRÉHIN. Membres : François SALLIOU, Nadège VERNEUIL, Agnès CASSIN, Mathieu CASTREC.

Espaces verts : Adjoint en charge : Nadine HAMON. Membres : François SALLIOU, Aurélie GESTIN, Catherine ROUXEL, François JÉGOU.

Vie associative : Adjoint en charge : Nadine HAMON. Membres : François SALLIOU, Audrey COUTÉ, François JÉGOU, Antoine MARIN.

Déclarations d’intention d’aliéner

Monsieur le Maire annonce avoir reçu une déclaration d’intention d’aliéner concernant une propriété au Bourg cadastrée section A 914 sise 2 Porzh Don. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, annonce renoncer à son droit de préemption sur ce bien.

Il annonce avoir également reçu une déclaration d’intention d’aliéner concernant une propriété au Bourg cadastrée section A 1128 sise 5 route du Pont de la Tourbe. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, annonce renoncer à son droit de préemption sur ce bien.

Désignation de délégué au réseau Bruded

Monsieur le Maire présente Bruded, le réseau d’échanges et de partages d’expériences de développement local durable. Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité, nomme référents titulaires, Madame Audrey COUTÉ, Madame Aurélie GESTIN et Madame Catherine ROUXEL.

Désignation de référent auprès d’ENEDIS

Monsieur le Maire annonce qu’il est nécessaire de nommer un référent électricité, qui peut se faire le relai auprès de la population et des équipes de dépannage, peut informer ENEDIS de toute anomalie sur le réseau électrique de la commune et participer aux échanges avec les administrés, aux réunions de chantier ou d’information sur le réseau électrique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, nomme Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe au Maire référent électricité de la commune.

Questions Diverses

Monsieur le Maire annonce qu’il a reçu en mairie les plans d’enfouissement des lignes haute tension entre KERGRIST-MOELOU et LANRIVAIN pour avis.

L’ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n’ayant d’autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.